

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE L' AISNE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE LA RÉGION DE CHÂTEAU-THIERRY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 11 décembre 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
124	86	99
DATE DE CONVOCATION		05/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à 18h30,
 Le Conseil Communautaire de la CARCT s'est réuni
 au nombre prescrit par la loi, à Etampes-sur-Marne,
 sous la Présidence de Monsieur Etienne HAÏ.

Etaients présents :

Conseillers Communautaires Titulaires : ABDELMADJID Amine, ARNEFAUX Alain, BAILLEUL Martial, BANDRY Didier, BANDRY Jean-Pierre, BARBIER Maryvonne, BAUDOIN Gilles, BEAUCHARD Jordane, BELIN Patrick, BERECHÉ Jean-Marie, BINIEC Françoise, BOHAIN Jean-Claude, BOUTELEUX Jean-François, BOYOT Jacques, BOZZANI Éric, BREME Éric, BUREL Régis, CARLIER Michel, CORDIVAL Gilles, DALLE Thérèse, DELAMARRE Florence, DICHY-MALHERME Patricia, DIEDIC Nicolas, DOMINGUES Régine, DUJON Régis, EGLOFF Didier, EUGÈNE Sébastien, FAUVET Christian, FERRY Xavier, FOULON Didier, FRAEYMAN Georges, FRÈRE Stéphane, FREX Dominique, GABRIEL Madeleine, GAUTIER Ludovic, GIRARDIN Daniel, GLEIZE Séverine, GUÉDRAT Nelly, GUERIN Hubert, HAQUET Jérôme, HAÏ Etienne, HENNION Philippe, HOERTER Michel, JACQUIN Claude, JADCZAK Jean-Marie, JOURDAIN Gilles, LAHOUATI Bruno, LAMBERT Isabelle, LARCHÉ Marie-Odile, LAZARO Patrice, LEDUC Jean-Luc, LEVEQUE Yves, MAGNIER Jean-Luc, MANGIN Éric, MARICOT Anne, MOROY Françoise, MOROY Alain, MOYSE Dominique, NAVARRE Alain, PANTOUX Jean-Luc, PARADOWSKI Clément, PERARDEL-GUICHARD Christine, PIERRON Catherine, POIX Patrick, POLIN Jean-Pierre, POUILLART Christelle, POURCINE Jean-Marc, RAHIR Brigitte, REDOUTÉ Nathalie, REZZOUKI Mohamed, RICHARD Catherine, RIMLINGER Francis, SALOT Didier, SAROUL Daniel, SIMON Fariel, STRAGIER Véronique, THOLON Natacha, VARNIER Vincent, VAUDÉ Gaëlle, VERDOOLAEGHE Georges, VÉROT Vincent, VIET Antoine.

Conseillers Communautaires Suppléants : ANDRE Francis, BARRIERE Caroline, COUVREUR Patrick, DOBSKI Philippe.

Conseillers Communautaires ayant donné procuration : BOKASSIA Félix pouvoir à RIMLINGER Francis, BONNEAU Chantal pouvoir à BOZZANI Éric, BOUCANT Stéphanie pouvoir à GLEIZE Séverine, BOULONNOIS Jacqueline pouvoir à REZZOUKI Mohamed, BRICOTEAU Gérard pouvoir à VAUDÉ Gaëlle, COUTANT Cathy pouvoir à REDOUTÉ Nathalie, CRENET Didier pouvoir à PIERRON Catherine, DUPUIS Alice pouvoir à EUGÈNE Sébastien, FERNANDEZ Didier pouvoir à MOROY Françoise, FERNANDEZ Françoise pouvoir à HAÏ Etienne, JACQUESSON Frédéric pouvoir à POURCINE Jean-Marc, LÉBOULANGER Emmanuel pouvoir à POLIN Jean-Pierre, RICHARD Pascal pouvoir à SAROUL Daniel.

Secrétaire de séance : LEVEQUE Yves.

Objet : Bilan de la mise à disposition et approbation de la modification simplifiée n°5 du Plan Local d'Urbanisme de Fère-en-Tardenois

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.153-36 et L.153-45 et suivants,

Vu le Plan local d'Urbanisme de la commune de Fère-en-Tardenois, approuvé par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Fère-en-Tardenois, en date du 13/12/2007, et modifié par délibérations du Conseil Communautaire, en date des 27/05/2013, 01/07/2019, 20/01/2020, et 15/01/2021,

Vu l'arrêté n°2023ARR040 en date du 08 juin 2023, engageant la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Fère-en-Tardenois,

Vu la délibération du conseil communautaire n°2023DEL166 en date du 03 juillet 2023, définissant les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée,

Vu la décision n°MRAe 2023-7254 en date du 08/08/2023 de la Mission régionale d'autorité environnementale Hauts-de-France,

Vu les courriers de la Direction Départementale des Territoires, du Département et de la Région, en réponse à la notification du dossier de modification simplifiée,

Considérant qu'une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Fère-en-Tardenois a été engagée, par arrêté du Président, sur demande de la commune, pour supprimer l'emplacement réservé n°2, prévu pour la création d'une voirie rue des Sources, devenu obsolète,

Considérant que l'autorité environnementale, dans le cadre de l'examen au cas par cas, n'a pas soumis la procédure à évaluation environnementale stratégique,

Considérant que dans le cadre de la transmission du projet de modification simplifiée aux personnes publiques associées, les personnes publiques associées n'ont pas formulé de remarques sur le dossier,

Considérant que le projet de modification simplifiée avec l'exposé de ses motifs a été mis à disposition du public du 25 septembre au 25 octobre 2023 inclus, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations,

Considérant qu'aucune remarque n'a été émise par le public, sur les registres mis à disposition, par courrier ou par mail,

Considérant que suite à la mise à disposition au public, un bilan a été établi, ne nécessitant pas d'ajustement du dossier,

Le rapporteur informe invite les conseillers communautaires à approuver le bilan de la mise à disposition du public et la modification simplifiée du PLU, joints en annexe.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

AUTORISE le Président à approuver le bilan de la mise à disposition du public, telle qu'il est annexé à la présente,

DÉCIDE d'approuver la modification simplifiée n°5 du PLU de Fère-en-Tardenois, telle qu'elle est annexée à la présente,

INDIQUE que le dossier de modification simplifiée est tenu à la disposition du public au siège de la CARCT et en mairie de Fère-en-Tardenois aux jours et heures habituels d'ouverture,

INDIQUE que la présente délibération fera, l'objet d'un affichage au siège de la CARCT et en mairie de Fère-en-Tardenois durant un mois, d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Yves LEVEQUE



Le Président,
Etienne HAY



Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Pour : 99

Contre : 0

Abstention : 0

Non-participation : 0

Suffrages exprimés : 99

Majorité absolue : 50